



v i l l e d e
L A R I C H E

Appel à Projet

Réalisation de fresques

Appel à candidature artistique pour la réalisation d'une fresque place Marcel Pagnol.

Ville de La Riche
Place du Maréchal Leclerc
37520 LA RICHE
Tél. : 02 47 35 24 24

1. CONTEXTE

La Ville de La Riche s'engage dans une démarche de développement des arts visuels et de soutien à la création artistique. Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique du territoire et répond à l'objectif suivant : La Riche, Ville d'Arts et de Cultures, offrant une programmation riche et diversifiée, visant à renforcer la qualité de vie, favorisant l'attractivité culturelle et artistique au sein de la Métropole.

2. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET

La Ville de La Riche souhaite réaliser une fresque sur un mur visible depuis la rue de la mairie et la place Marcel Pagnol. Il s'agit d'un passage stratégique pour les Larichois et les visiteurs du territoire. Ce lieu est un point de convergence pour toutes les personnes reliant Tours et l'Est à La Riche centre. Pour les Larichois, il se situe notamment à proximité des commerces et des quartiers prioritaires.



3. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUE

3.1 Les attendus de l'appel à projet :

- La conception et l'élaboration d'une fresque sur le mur susmentionné appartenant à la ville, visant à l'embellissement d'un espace en transformation.
- L'organisation et l'encadrement d'action(s) participative(s) intégrant la réalisation d'une partie de la surface de l'ouvrage.

3.2 La thématique

- Il est laissé libre choix au candidat pour le sujet.
- La fresque devra s'intégrer à son environnement et prendre en compte le contexte dans lequel elle s'inscrit : contexte géographique, urbanistique, culturel et social.

3.3 Les critères de sélection – Coefficient à 100%

- Un projet en adéquation avec son environnement géographique, urbanistique, historique et social. (40%)
- La dimension esthétique de l'œuvre. (25%)
- Son intégration avec l'aménagement paysager prévu par la Collectivité sur ladite emprise surfacique. (20%)
- Une/des proposition(s) incluant la possibilité de réaliser une partie de la surface dans le cadre d'ateliers participatifs, encadrés par l'artiste ou le collectif. (10%)
- La Ville de La Riche est notamment engagée dans une stratégie de transition écologique sur le territoire, et de l'égalité femme/homme Aussi, une attention particulière sera portée aux projets intégrant ces deux axes.(5%)

Les différents projets reçus seront sélectionnés par un comité incluant les élu.e.s, le pôle développement culturel et la Direction des Grands Projets et de l'Urbanisme de la Ville de La Riche.

4. CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

4.1 La phase de candidature

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il faudra néanmoins identifier un.e référent.e qui sera interlocuteur.trice unique pour la Ville de La Riche et se portera garant(e) de ses partenaires.

Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation.

Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.

Pour candidater, les candidats devront déposer un dossier complet (numérique) comprenant :

- un CV ainsi que quelques références illustrées d'œuvres préalablement réalisées ;
- une note d'intention expliquant son choix artistique ;
- deux à trois esquisses en couleur avec projection sur le mur sélectionné ;
- une note technique précisant la durée de l'intervention, les besoins matériels et les conditions techniques particulières ;
- un budget prévisionnel
- un planning prévisionnel d'intervention

Une rencontre sera menée avec l'artiste sélectionné afin qu'il puisse présenter son projet. Des discussions, concernant certaines adaptations du projet à la marge, pourront ensuite être menées afin que le projet respecte les préconisations réglementaires et corresponde à la volonté municipale.

Les candidats doivent envoyer un dossier avant le 25 mai à midi (12h00) par e-mail à :
katia.lasfargues@ville-lariche.fr ; Tél : 02 47 36 53 72

Un accusé de réception vous sera envoyé (dans le cas contraire, prendre contact par téléphone).

4.2 Le coût artistique

Le coût artistique comprenant la conception, la réalisation de l'œuvre, l'achat du matériel (peintures, aérosols, pinceaux, etc.) et la cession des droits à la Ville de La Riche, estimé à 3 000€ (trois mille euros) toutes taxes et toutes charges comprises (TTC et TCC).

4.3 Conditions techniques

Dimensions et superficie du mur :

H 1,80 m – L 9 m

16 m² environ (1 face disponible).

La surface du mur sera traitée en amont avec un enduit lisse si nécessaire.

Un minimum de 5 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc.) de même que les matériaux. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps.

L'accord de mise à dispositions de l'espace par la ville fera l'objet d'une formalisation contractuelle sous réserve de l'acceptation de l'œuvre choisie.

La Ville s'engage à prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation en toute sécurité de l'œuvre.

En cas de détériorations trop importantes dues aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai de 5 ans, la Ville, se réserve le droit de remettre le mur dans son état initial.

5. CALENDRIER PREVISIONNEL

La réalisation de la fresque est prévue pour Août 2025. Le calendrier définitif sera à préciser entre l'artiste et la Ville de La Riche ; avec un impératif de fin de chantier pour le 08 septembre.

Dimanche 25 mai : retour des dossiers.

Mi juin : retour aux candidat.e.s de la décision du jury par mail.

Fin juin : finalisation du projet entre l'équipe artistique et l'équipe Ville. Rencontre technique pour définir ensemble :

- La commande du matériel par les équipes de la Ville, si nécessaire.
- La période précise de réalisation de l'œuvre
- La période de lancement de la communication sur l'atelier participatif.

La réalisation de la fresque aura lieu après validation des autorisations d'urbanisme et en fonction des conditions météorologiques.

Accès :

